

Session du 26 janvier 2005

Rapporteur général : Clet VIOLEAU

AVIS SUR
« LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2005 DE LA REGION BOURGOGNE »

L'année 2005 est une année particulière pour deux raisons : le projet de budget sur lequel le CESR doit se prononcer est le premier du nouvel exécutif régional et est, pour la première fois, présenté dans le nouveau cadre budgétaire et comptable des régions, la M 71. Cette mutation considérable, qui est mise en œuvre par 21 régions expérimentatrices, conformément à l'arrêté du 29 décembre 2004 des ministères des Finances et de l'Intérieur relatif à la M 71, met fin au cadre comptable de la M 51 qui régissait les finances régionales depuis 40 ans.

Jusqu'à 2004, le budget régional était présenté selon des « politiques », découpage laissé au libre choix de chacune des régions. La M 71 rend désormais uniforme la présentation des budgets des régions françaises en imposant la présentation par « fonctions ». La M 71 regroupe désormais les actions au sein des fonctions : 1 Formation professionnelle et apprentissage – 2 Enseignement – 3 Culture, sports et loisirs – 4 Santé et action sociale – 5 Aménagement des territoires – 7 Environnement – 8 Transports – 9 Action économique.

Une des conséquences de cette révolution budgétaire et comptable est que les nouvelles « fonctions » ne correspondent pas exactement aux anciennes « politiques », ce qui rend très difficile la comparaison des dépenses, par programme, de ce projet de budget 2005 avec le budget de l'année précédente. Les programmes antérieurs ont été ventilés dans les nouvelles fonctions, certains programmes ayant été « éclatés » entre plusieurs fonctions.

2005 est une année transitoire car dès 2006, les budgets établis selon la M 71 pourront de nouveau être comparés entre eux. Cette période d'expérimentation durera jusqu'à fin 2006, où un bilan sera réalisé et des modifications pourront être apportées en conséquence.

RECETTES

Pour ce projet de budget, l'écart entre les dépenses prévues et les recettes estimées est de 85,3 M € se répartissant en :

- 17,8 M € de dépenses nouvelles destinées à financer les initiatives prises par le nouvel exécutif et leur traduction en crédits de paiement (3,4 % du projet de budget primitif),
- le reste, 67,4 M €, correspondant aux services votés, c'est-à-dire aux crédits de paiement (CP) que la Région est obligée d'inscrire pour financer les autorisations de programmes (AP) antérieures.

Pour équilibrer le budget et se procurer ces 85,2 M €, la Région a été amenée à faire des choix entre l'impôt et l'emprunt.

Le choix a été fait de couvrir ces 85,2 M € par :

- la fiscalité à hauteur de 51,85 M € (42,7 M€ en impôts directs -taxes foncières et professionnelles- et 9,15 M € de taxes sur les immatriculations),
- l'emprunt à hauteur de 33,35 M €.

Les recettes de la Région se répartissent en 4 catégories : la fiscalité régionale, l'emprunt, les transferts de l'Etat et les recettes propres.

I. LA FISCALITE REGIONALE

Le produit fiscal supplémentaire s'établit à 51,7 M € soit une augmentation de 47,24 %. La taxe sur le foncier bâti passe de 2,28 % à 3,42 %, la taxe sur le foncier non bâti de 5,72 % à 8,58 % et la taxe professionnelle de 1,69 % à 2,95 %.

Cette augmentation du produit fiscal représente en moyenne une hausse de moins de 21 € par foyer fiscal bourguignon (ou 9 € par habitant).

Le choix de recourir majoritairement à la fiscalité a été fait par le nouvel exécutif considérant que l'emprunt génère des frais financiers qui vont encore alourdir la dette par habitant pendant des années.

Il convient de noter que la couverture des 85,2 M € manquants aurait entraîné une augmentation analogue en 2005 pour les Bourguignons et une hausse encore plus élevée les années suivantes compte tenu des frais financiers (27,3 M € de frais financiers sur 2006/2020).

II. L'EMPRUNT D'EQUILIBRE

Le montant total est de 59,3 M €, soit 33,3 M € auxquels s'ajoutent les 26 M € non-amortis de l'exercice 2004.

Pour 2005, le conseil régional a intégré la totalité de l'emprunt dans le budget primitif dans un souci de sincérité budgétaire ; il ne devrait donc pas y avoir de report d'emprunts au budget supplémentaire, comme il était de tradition.

Cette décision, rendant là aussi difficiles les comparaisons 2004/2005, permettra par contre, à l'avenir, de comparer budget primitif à budget primitif et d'éviter ainsi les artifices de présentation.

III. LES TRANSFERTS DE L'ETAT

Les transferts de l'Etat sont prévus à hauteur de 277,64 M € soit 60,05 % des recettes totales hors emprunt (contre 224,93 M € soit 56 % en 2004).

Plusieurs incertitudes demeurent concernant le financement de la décentralisation. En 2005 ont en effet été transférées la formation initiale des travailleurs sociaux et les formations paramédicales, lesquelles ont été évaluées à 15 M €. Or, la dotation attendue se monte seulement à 9 M €. Des réajustements seront à prévoir en cours d'année mais de quel ordre ?

En ce qui concerne le transfert des TOS (personnels techniciens, ouvriers et de service) organisé par la loi du 13 août 2004 pour 2006, aucune recette n'a été prévue sur le budget 2005 pour faire face aux coûts inévitables, dès 2005, notamment pour les conventions.

Il est question de transférer une partie de la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers) en 2005, mais sous la forme d'une simple dotation de 15,5 M € sans aucune marge de manœuvre car sans possibilité de jouer, ni sur les taux ni sur les bases.

IV. LES RECETTES PROPRES

Elles s'élèvent à 23,131 M € soit 5 % des recettes totales hors emprunt.

DEPENSES

Les crédits de paiement (CP)

Le projet de budget primitif s'établit à **521,7 M €** pour les crédits de paiement : 578,7 M € - 57 M € (ces 57 M € servant à gérer la « trésorerie 0 », véritable gestion active de la dette, et n'ayant aucun impact budgétaire).

Dans le budget primitif 2004, les CP s'élevaient à 395,5 M € hors provision pour gestion de dette.

Les autorisations de programme/autorisations d'engagement (AP/AE)

Les AP/AE nouvelles représentent **427,32 M €** (dont 1 M € pour les dépenses imprévues). (Le chiffre de 493,65 M € qui apparaît dans le projet de budget inclut les réinscriptions d'AP/AE de l'exercice précédent).

Dans le budget primitif 2004, les AP s'élevaient à 397,3 M € (réinscriptions comprises).

Les AP et les AE correspondent à un engagement juridique. Les AE sont des autorisations d'engagement pour le fonctionnement.

La nouvelle majorité a constaté un stock d'autorisations de programmes extrêmement important qu'elle devra financer en crédits de paiement, une autorisation de programme engageant juridiquement la région sur plusieurs budgets successifs.

Présentation globale des dépenses

Les principaux postes se présentent ainsi, en autorisations de programme, en section d'investissement :

- 1^{er} poste : l'enseignement avec 62,88 M €,
- 2^{ème} poste : l'aménagement des territoires (33,17 M €),
- 3^{ème} poste : l'action économique (26,83 M €).

Pour ce qui concerne les autorisations de programme, en section de fonctionnement :

- 1^{er} poste : la formation professionnelle et l'apprentissage (105,08 M €),
- 2^{ème} poste : les transports (93,40 M €),
- 3^{ème} poste : l'enseignement (32,67 M €),
- 4^{ème} poste : l'action économique (23,65 M €),
- 5^{ème} poste : culture, sports et loisirs (14,01 M €).

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

Sous-fonction 04 : actions interrégionales, européennes

Concernant les affaires européennes et les relations internationales, le CESR se félicite de l'écho fait à ses propositions formulées dans son avis de 2003. Le développement de la coopération Nord-Sud constitue une réelle avancée.

FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Le CESR prend note des postes évolutifs concernant la formation professionnelle et l'apprentissage : 56 M € (de 80 M € en 2004 à 136 M € en 2005 en AP/AE) qui correspondent à :

- 22,5 M € pour les nouvelles compétences emploi, dont les emplois-tremplins,
- 19 M € liés aux compétences transférées sur le secteur sanitaire et social,
- 8 M € sur les primes aux employeurs d'apprentis.

Sous-fonction 11 : Formation professionnelle

Les 56 M € supplémentaires inscrits à ce projet de budget se retrouvent principalement sur trois lignes : le programme régional de formation qui passe de 16 M € en 2004 à 20,8 M € en 2005, les aides individualisées à la formation du secteur sanitaire et social, transfert de compétences extrêmement important à hauteur de 20 M € (sachant qu'aucun décret n'organise encore cette compétence nouvelle) et la lutte contre l'exclusion avec les mesures d'aide à l'insertion des jeunes et les emplois-tremplin.

Le CESR se réjouit de voir que nombre des propositions qu'il a émises lors de ses avis ont été reprises dans ce projet de budget comme, par exemple, dans l'avis sur « La formation professionnelle continue des demandeurs d'emploi », la pluriannualité des contrats passés avec les organismes de formation, la prise en compte de l'absentéisme dans les actions de formation, l'adaptation de la rémunération des organismes prestataires.

En matière d'insertion et de lutte contre l'exclusion, le CESR est fortement favorable à l'augmentation significative des crédits, correspondant à la mise en place de fonds spécifiques en vue d'actions.

La volonté de relancer le dispositif de parrainage des jeunes diplômés issus de l'immigration, par l'animation régionale, et une charte du parrainage, nous semble une bonne solution pour favoriser l'accès à l'emploi.

De même, le CESR approuve fortement le choix de renforcer le « repérage » des publics en difficulté, dans la lutte contre l'illettrisme, à laquelle il a consacré un avis. Le financement n'est pas le seul problème en la matière, il est surtout difficile d'amener les personnes concernées à suivre les formations proposées.

L'assemblée consultative ne peut que se réjouir du choix de la région d'accompagner les projets qui combattent les inégalités face à l'emploi, pénalisant notamment les femmes.

La volonté forte de la région d'accentuer l'aide aux structures d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi, est vivement saluée par le CESR ainsi que l'augmentation significative des budgets relatifs aux initiatives sur le territoire, aux chantiers d'insertion et aux PLIE.

Sous-fonction 12 : Apprentissage

La Région, avec 53 % du coût total du fonctionnement de l'apprentissage, est le premier financeur de l'apprentissage, en raison de l'apport inégal de la taxe d'apprentissage selon les secteurs. Sur ces 49 M €, le fonctionnement des CFA représente 20 M € .

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT

La progression du budget des lycées est sensible (il passe de 80 M € en 2004 à 87 M € en 2005 soit une augmentation de 8 %), traduisant la volonté politique du nouvel exécutif de poursuivre l'effort en direction des établissements en veillant particulièrement à l'amélioration des internats et des centres de documentation. Le CESR note avec intérêt l'extension de la gratuité des manuels scolaires aux élèves de première et la généralisation de la caisse à outils aux élèves de première année de CAP et BEP.

Là encore, le CESR apprécie de retrouver dans ce projet de budget des mesures qu'il avait proposées récemment, comme les fournitures des manuels scolaires aux lycéens et l'aide à l'équipement des jeunes entrant en voie professionnelle dans son avis sur « Les lycées publics en Bourgogne, coût pour les familles, aide à la scolarité ».

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Sous-fonction 31 : Culture

Le CESR salue la création du fonds d'aide à la production cinématographique et audiovisuelle, et souhaite qu'il contribue à la vivacité artistique du territoire.

Sous-fonction 32 : Sports

Dans le cadre de l'aide aux ligues, l'assemblée consultative félicite la Région pour l'ouverture de ce programme aux disciplines qui intégreront dans leurs contrats d'objectifs les thèmes de la lutte contre les handicaps et les exclusions.

Elle souhaite qu'en matière d'aide aux clubs et au sport de haut niveau, des critères soient déterminés afin d'encadrer la notion de club méritant. Le nouveau dispositif relatif au développement des pratiques individuelles répond aux souhaits exprimés par le CESR dans son avis sur les associations d'éducation populaire. L'intérêt porté au sport des handicapés mérite d'être salué.

FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE

Sous-fonction 42 : Action sociale

Le programme de lutte contre les discriminations doit être précisé. Il conviendrait que seules les actions présentant un intérêt régional soient éligibles au bénéfice du dispositif. En effet, le flou entourant le programme risque d'entraîner saupoudrage et émiettement.

FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Sous-fonction 53 : Cœurs de territoires et villes d'appui

LE CESR regrette que le pays beaunois n'ait été constitué qu'autour de deux villes d'appui -Beaune et Nuits-Saint-Georges- et que les villes du Val de Saône soient délaissées. Il souligne le problème sous-jacent d'équité spatiale et de maillage territorial que révèle cette situation.

Sous-fonction 54 : Habitat (logement) et sous-fonction 51 : Politique de la ville

L'assemblée consultative se félicite de la poursuite du programme Cœurs de Villages Plus.

La politique « Coup d pouce logement » est accueillie favorablement par le CESR qui souhaite suivre attentivement ses modalités de mise en place.

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

Les priorités dégagées dans le budget de l'environnement et les cinq engagements pris par le conseil régional correspondent bien dans l'ensemble aux propositions émises par le CESR dans ses dernières saisines et notamment celles concernant l'eau potable, les déchets et les énergies renouvelables en Bourgogne. Les socio-professionnels reconnaissent l'effort important consenti par la Région et approuvent donc largement les orientations prises en matière d'environnement.

Le CESR soutient le projet de création d'une Agence régionale de l'Environnement à partir de l'Observatoire régional de l'Environnement (OREB) et souhaite prendre toute sa place dans la réflexion préalable qui sera menée au cours de cette année. Rappelons qu'il avait été à l'origine de la constitution de l'OREB dont les missions devraient ainsi s'élargir.

Sous-fonction 71 : Actions transversales

La Région montre, dans ce programme régional agro-environnemental, son intérêt pour la protection des zones sensibles, dans le but notamment de disposer d'une eau de bonne qualité. Le CESR approuve l'obligation de résultats pour les aides octroyées concernant l'agriculture durable et les productions de qualité. Il n'est pas souhaitable, en effet, que le conseil régional accorde des subventions à des actions qui porteraient atteinte au milieu naturel et à l'image de qualité affichée par la Région.

La mise en œuvre d'une démarche régionale pour la prise en compte des AOC (appellations d'origine contrôlée) est appréciée.

Sous-fonction 72 : Actions en matière de déchets

Concernant les sols pollués, un inventaire reste à réaliser. Le CESR s'interroge sur le devenir de ces sites et en particulier sur ceux dits « orphelins ». D'importants besoins de financements seront générés par ce programme. Le CESR entreprend actuellement une étude sur les risques industriels en Bourgogne dans laquelle il sera fait état de cette problématique.

Sous-fonction 76 : Patrimoine naturel

Notre assemblée s'impliquera également dans la rénovation de la charte du Parc naturel régional du Morvan qui est programmée dans ce projet de budget.

FONCTION 8 : TRANSPORTS

Sous-fonction 81 : Transports en commun de voyageurs

Le CESR souligne le véritable effort entrepris par la Région pour développer le transport ferroviaire régional de voyageurs. Il manifeste ainsi sa cohérence avec les engagements pris en matière d'environnement. Il conviendra toutefois d'améliorer encore la communication, dans les gares et les trains, sur le rôle de la Région en matière de transport ferroviaire.

Concernant l'achat de matériel, des investissements supplémentaires seront encore nécessaires pour respecter les engagements pris en matière de renouvellement de matériel (notamment le matériel réversible et des petits autorails X 73 500).

Les besoins en matière de rénovation des gares (et en particulier les gares multimodales) sont énormes. Le programme fixé pourra-t-il être tenu ? Il est souhaité que les investissements concernant le TGV ne se fassent pas au détriment de l'ensemble des infrastructures existantes. Le désengagement de l'Etat en la matière est flagrant.

Sous-fonction 82 : Routes et voirie

Concernant les infrastructures routières et ferroviaires, nous constatons que c'est la Région qui est amenée à effectuer les avances financières. L'Etat ne respecte pas ses engagements et compromet ainsi certaines réalisations d'importance. Certains tronçons routiers doivent cependant être réalisés rapidement pour garantir la sécurité des automobilistes. En particulier, on peut constater que les travaux liés à la RCEA (Route Centre Europe Atlantique) n'avancent pas à un rythme satisfaisant alors qu'il s'agit de la seule liaison transversale existante Est-Ouest en Bourgogne.

Sous-fonction 88 : Autres transports

En matière de transports fluviaux, le CESR constate et regrette le retard pris sur le programme initialement établi alors que le tourisme fluvial croît régulièrement.

Les liaisons multimodales ne peuvent se réaliser sans l'adhésion forte de l'ensemble des Autorités Organisatrices de Transports concernées. On ne peut donc que souhaiter que les

collectivités territoriales s'associent réellement à ce projet, notamment en ce qui concerne le futur schéma régional de mobilité.

FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

Sous-fonction n° 91 – Interventions économiques transversales

Sous-fonction n° 94 – Industrie, artisanat, commerce et autres services (33,64 M €)

Le CESR constate avec satisfaction, pour ces deux sous-fonctions, l'augmentation notable du budget réservé au développement économique (30,07 M € en 2004, 33,64 M € en 2005). Cette évolution traduit clairement la volonté de l'exécutif régional de dynamiser l'économie bourguignonne. Il précise toutefois que les résultats des différentes actions dépendront étroitement de leur mise en œuvre.

Il prend acte et regrette que l'Etat ne respecte pas complètement ses obligations relevant du contrat de plan Etat-Région.

Sous-Fonction 92 : Recherche et innovation

La comparaison de ce programme, effectuée par les services de la région, avec celui de 2004 a permis de révéler une hausse de 2,5 %. Le CESR a également été satisfait de comprendre que cette hausse, certes modeste, est due au renforcement d'une mesure voulue par le président de la région concernant l'accueil de nouvelles équipes, renforcement rendu possible par l'abandon de certains programmes antérieurs jugés peu efficaces.

L'assemblée consultative note avec satisfaction la reprise dans ce projet de budget de propositions qu'il a émises dans son avis sur « La recherche publique en Bourgogne » comme l'accueil de nouvelles équipes de chercheurs.

Sous-fonction 93 : Agriculture, pêche et agro-industrie

Le CESR attire l'attention du conseil régional sur l'importance de la recherche de compatibilité et de cohérence entre les outils nationaux (par exemple les contrats d'agriculture durable) et régionaux (par exemple le contrat bourguignon d'exploitation) en matière de développement agricole. Il paraît souhaitable de privilégier les démarches collectives plutôt que les démarches individuelles.

Sous-fonction n° 95 – Tourisme et thermalisme

A l'exception d'une nouvelle enveloppe de 100.000 € destinée à la promotion touristique et à l'animation du « Tour de Bourgogne à vélo », le CESR remarque que le budget consacré au tourisme est un budget d'attente, sans évolution substantielle par rapport à 2004. Il ne peut que le déplorer, compte tenu de l'importance économique de ce secteur d'activité (20.000 emplois et 5 % du PIB régional).

Il faut reconnaître cependant que ce budget ne pouvait pas anticiper les conclusions du schéma régional de développement du tourisme, lesquelles sont attendues pour le printemps 2005. Le CESR rappelle à cet égard qu'il a rendu plusieurs avis dont les préconisations sont susceptibles

de servir de base aux réflexions des groupes thématiques travaillant à l'élaboration de ce document (« Le thermalisme en Bourgogne », « L'attractivité du territoire bourguignon : poids économique de la vigne et du vin », « L'attractivité du territoire bourguignon : poids économique du tourisme »).

Il est très satisfaisant en revanche que l'action coordonnée du comité régional du tourisme avec les comités départementaux du tourisme et le parc naturel régional du Morvan soit pérennisée.

*

En conclusion, le CESR note de nouveau la difficulté de l'exercice due au changement de nomenclature budgétaire et comptable.

Il rappelle que la hausse du produit fiscal, élevée en pourcentage, se traduira, pour le particulier, par une augmentation moyenne de moins de 21 € par foyer fiscal. Quant à la hausse de la fiscalité pour les entreprises, elle ne fait que mettre la Bourgogne au niveau des 26 régions françaises.

La hausse de la fiscalité régionale va dans le sens des recommandations du CESR qui a soulevé, à maintes reprises au cours de ces dernières années, que la stabilité de la fiscalité ne pouvait être un mode de gestion permanent d'une collectivité.

L'assemblée consultative, qui se félicite de voir retenues nombre des propositions de ses avis, constate avec satisfaction l'effort produit par la Région sur la quasi-totalité des fonctions. Elle note que la Région commence à absorber le stock d'AP/AE et que la part des ressources propres (hors emprunt) dans les recettes passe de 28,1 à 34,9 %.

Le CESR sera très attentif à la présentation du prochain budget supplémentaire, afin que les reports d'emprunts présentés les années précédentes soient définitivement intégrés aux budgets primitifs, comme annoncé.

Dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, il s'alarme du désengagement continu de l'Etat sur certaines fonctions, notamment l'enseignement, la formation professionnelle, les transports.

Le CESR souhaite être associé à la mise en œuvre des règlements d'intervention et des modalités d'application de l'ensemble des nouveaux dispositifs.

Enfin, il veillera à ce que les « marges de manœuvre » tant souhaitées étant désormais acquises, la Région puisse réaliser les engagements pris, pour la Bourgogne et les Bourguignons, en maintenant un taux d'effort stable pour les années à venir. Il est nécessaire que la Bourgogne trouve les clés de son développement économique et social. En cela, le CESR attachera de l'importance au futur schéma régional de développement économique qui devra être un atout fort de l'attractivité de la région. Il souhaite fortement retrouver dans ce document les orientations du budget.

AVIS ADOPTE PAR 38 VOIX POUR, 17 CONTRE ET 10 ABSTENTIONS
--

EXPLICATIONS DE VOTE

**Intervention de Charles BARRIERE
au titre de membres du Collège 1**

« Des membres du Collège 1 considérant le projet d'avis sur « le projet de budget primitif pour 2005 de la Région Bourgogne » souhaitent faire la déclaration suivante :

- un budget ne peut se construire en considérant que l'on ne prélève pas assez sur les citoyens ni que les prélèvements en Bourgogne sont inférieurs à ceux d'autres régions mais sur un projet qui dans la durée doit accroître l'attractivité et la compétitivité bourguignonne.

Considérant le projet d'avis présenté, ceux-ci :

- refusent la hausse brutale des taux proposée par la Région (75 % pour la taxe professionnelle et 50 % pour les autres taxes) et préconisent un lissage sur l'ensemble de la mandature,

- s'interrogent sur la volonté de la Région de développer l'environnement économique de la Bourgogne afin de renforcer l'attractivité de son territoire et ainsi accroître les emplois bourguignons.

- regrettent l'absence de recherche d'une diminution des charges ou de cessions d'actifs (comme pratiqué par la région Poitou-Charentes),

- regrettent également que la Région ne dispose pas d'une fiscalité propre afin de moins dépendre de transfert de l'Etat,

- s'interrogent sur la lisibilité de la politique agricole et forestière de la région.

Notre région fait partie des nombreuses régions françaises dont la population a très peu augmenté entre deux recensements et l'action régionale aux côtés des autres partenaires doit tout faire pour contrer cette situation désastreuse à moyen et long terme.

Ne retrouvant pas dans cet avis ces préoccupations, nous ne voterons pas l'avis ».



**Intervention de Michel MAILLET
au titre de la CGT**

« Le projet d'avis qui nous est présenté souligne bien les problématiques posées par la lecture du projet de budget primitif de la Région pour 2005 et en même temps apporte un éclairage suffisant pour une approche des orientations de l'exécutif.

Nous partageons la plupart des remarques formulées, notamment celles concernant le désengagement de l'Etat et les difficultés que rencontre et rencontrera de plus en plus la Région dans le cadre de l'acte 2 de la décentralisation. A plusieurs reprises, il est relevé que, sur un certain nombre de fonctions, des précisions restent à venir notamment sur les modalités de mise en œuvre et le CESR affirme sa volonté d'être pleinement associé à leur élaboration. Nous voulons souligner cette volonté et souhaiter que la démarche de démocratie participative des citoyens que la Région commence à initier trouve sa pleine dimension. C'est en effet dans cette mise en œuvre que pourra se réaliser un juste équilibre entre les projets régionaux et la nécessaire intervention pour stopper le désengagement de l'Etat. Pour la CGT, le rôle des collectivités territoriales ne peut pas se borner à l'élaboration d'interventions qui auraient pour seul objectif de pallier aux mauvais coups portés aux droits collectifs et sociaux.

Par exemple, si nous saluons les initiatives régionales pour favoriser l'accès pour tous les jeunes à une éducation de qualité et pour la gratuité des manuels scolaires, cela ne nous conduit pas à accepter les projets gouvernementaux d'une école à plusieurs vitesses. De même le développement d'une politique des transports voyageurs et du fret au niveau régional, avec les moyens énormes que cela engendre, ne peut pas nous conduire à accepter les reculs importants de la SNCF et de l'Etat.

Par ce budget de transition, la Région marque nettement sa volonté d'engager la Bourgogne dans une autre dynamique. Cependant, l'essentiel reste à faire. Même si nous en approuvons le principe dans la mesure où cela permet de resituer la Bourgogne dans la moyenne des régions françaises, augmenter la fiscalité ne peut pas être une réponse en soi. La vraie réponse réside dans une augmentation substantielle de la richesse régionale qui permette à la Bourgogne de se donner plus de moyens. Cela passe par un autre développement économique, par une attractivité accrue de la Bourgogne, mais aussi par un développement des emplois qualifiés, bien rémunérés et attractifs pour les jeunes. Ainsi, nous partageons les conclusions du projet d'avis qui relève l'importance du futur schéma de développement économique régional. Ce schéma devra dessiner les futurs contours du développement, mais aussi poser les termes de la responsabilité des décideurs économiques et des entreprises. En cela, le groupe CGT sera très vigilant sur la nature des aides et surtout sur les règlements d'intervention qui devront formuler des exigences fortes en matière d'emploi et de développement.

Fort de ces constats, le groupe CGT votera le projet d'avis ».



Intervention de Eric TAUFFLIEB au titre de Force Ouvrière

« La présentation d'un budget est l'acte politique par excellence d'une majorité de gestion et celui-ci n'échappe pas à la règle. Il marque et balise les choix d'un exécutif, mais ne se crée pas ex-nihilo, il s'inscrit dans un contexte prenant en compte le passé, le présent et l'avenir.

Comme le projet d'avis le souligne, ce budget présente au moins trois caractéristiques majeures, une volonté de moindre recours à l'emprunt, une volonté de politiques nouvelles et un constat, maintes fois souligné par le CESR, d'un désengagement de l'Etat.

Pour ce qui concerne le passé, le CESR a souvent alerté l'ancien exécutif sur les marges de manœuvre qu'il fallait se donner pour mener à bien les politiques engagées, notamment en regard des compétences nouvelles transférées dans le cadre de la décentralisation, mais j'y reviendrai. J'ai retrouvé dans l'avis sur le budget primitif de l'an 2000 que j'avais l'honneur de rapporter, déjà nos remarques sur le fait que vouloir être les premiers en matière de fiscalité régionale n'était pas, à nos yeux, un objectif raisonnable. En suivant nos indications de hausse modérée mais régulière de la fiscalité, nous ne serons pas aujourd'hui devant ce que l'on peut considérer comme un rattrapage, au-delà de l'ajustement nécessaire pour la mise en place des politiques nouvelles voulues par la nouvelle majorité.

Au-delà il faut, bien entendu, revenir un instant sur le désengagement de l'Etat et sa politique de décentralisation à marche forcée. Quand il s'agit de rapprocher l'Etat du citoyen, quand il s'agit de proposer un service public de proximité, quand il s'agit de prendre en compte les particularités régionales pour donner plus d'efficacité à l'action de l'Etat, nous ne pouvons qu'être favorables au principe de décentralisation, mais, force est de constater que ce n'est pas la cas avec la mise en place de l'acte 2.

Bien au contraire, et FO l'a souvent souligné, la politique actuelle de l'Etat, c'est une décentralisation à la « Ponce Pilate », je transfère des secteurs entiers de mon administration et je compense partiellement les charges indues. Mais il y a plus grave, si parallèlement à ces transferts l'Etat, se donnant ainsi des marges de manœuvre, renforçait son action sur le territoire au profit de l'ensemble des citoyens, mais ce n'est pas le cas. On constate, au contraire, l'abandon des services publics dans les zones rurales (bureaux de poste, trésoreries, banque de France, ...), le désengagement dans des domaines comme l'enseignement, les transports, la recherche, la santé et cette politique de retrait touche tous les citoyens dans leur quotidien.

Parallèlement, on le constate tous, il est demandé de plus en plus d'interventions aux collectivités territoriales et, particulièrement, à la Région. Elle est devenue une administration d'actions et non plus de mission. L'aménagement du territoire, les transports ferroviaires régionaux, la formation professionnelle, l'emploi sont autant de domaines où nous attendons des régions, des politiques volontaristes et dynamiques. Comment les conduire et les mener à bien sans dégager de moyens ?

Ce constat amer nous le faisons, à FO, depuis longtemps, il nous inquiète pour l'avenir de l'égalité républicaine que tout citoyen a le droit d'attendre d'un Etat comme la France.

Tout en étant attentif à ce que les politiques nouvelles mises en œuvre par la nouvelle majorité régionale se traduisent rapidement dans les faits, notamment en matière d'emploi, et parce que le projet d'avis exprime globalement ces inquiétudes et ces attentes, nous le voterons ».



**Intervention de Jacky DUPAQUIER
au titre de la CFTC**

« Les aides apportées en matière d'aménagement des territoires ne sont pas équitables.

Il est tout à fait louable que la Région, comme par le passé, accompagne les efforts engagés par les villes et les agglomérations face aux phénomènes de dégradation et d'exclusion sociale de certains quartiers ou de villes moyennes.

La poursuite des politiques « cœurs de territoires et villes d'appui » est également de nature à favoriser le développement économique et l'emploi en zone rurale. Toutefois, pour ce dernier programme, l'attribution d'aides passe par l'appartenance à un pays.

Or, rares sont les pays constitués englobant une agglomération. Les couronnes autour de ces agglomérations souvent composées d'EPCI sont écartées de ces aides. Il serait urgent d'y remédier afin de créer une plus grande cohésion entre urbain et suburbain.

Concernant l'augmentation de la fiscalité, il aurait été judicieux de procéder à un étalement dans le temps car la brutalité de cette progression notamment pour la taxe professionnelle va à l'encontre du développement de l'emploi et de l'attractivité de la Bourgogne ».

Intervention de Brigitte JOUROT (FRSEA)

« L'agriculture bourguignonne est encore aujourd'hui un acteur du développement économique de notre région. Elle est créatrice d'emplois exploitants et salariés. Elle propose des produits de qualité, emblématiques, valorisés directement par des producteurs et par des entreprises coopératives ou privées situés en Bourgogne.

Tout ce secteur producteur de valeur ajoutée connaît déjà des crises profondes et ne sera pas épargné par les conséquences de la nouvelle PAC qui se met en place dès 2005 : les filières laitière, porcine et avicole vont être encore plus fragilisées.

Par conséquent, le Conseil régional doit rester à l'écoute des producteurs mis en difficulté et veiller au soutien des filières collectivement organisées.

Nous souhaitons être pleinement reconnus pour toutes les fonctions que nous assurons. Nous souhaitons que le Conseil régional puisse intervenir en cohérence et en complémentarité des actions conduites par l'Etat (notamment concernant le plan bâtiments d'élevage). La synergie est plus que souhaitable entre le contrat d'agriculture durable et le contrat bourguignon proposé. Nous sommes avant tout des producteurs, soucieux des pratiques environnementales respectant la réglementation en vigueur, avec tous les autres acteurs ruraux, nous participons à l'aménagement du territoire sans être uniquement des jardiniers de la nature.

A ce titre, une concertation plus approfondie avec les professionnels permettrait de choisir des priorités dans l'intervention régionale afin de mobiliser progressivement les moyens financiers nécessaires : permettant ainsi l'étalement de la taxe régionale sur le foncier non bâti, adaptée à la montée en puissance des contrats proposés dans le projet agricole du Conseil régional de Bourgogne ».

Intervention de Vincent JAUROU

« Nous regrettons la hausse brutale des taux d'imposition (+ 75 % pour la taxe professionnelle) qui va bien au-delà d'un simple rattrapage ! Pour que la hausse de l'impôt reste « modérée » (telle que décrite par l'exécutif régional), il reste à espérer que les autres collectivités ne suivent pas cet exemple !

En effet, seraient-elles moins légitimes à faire valoir leurs accroissements de besoins, ou leur volonté de revoir la clé de répartition entre collectivités du produit fiscal ?

Si le taux régional de taxe professionnelle n'est pas en soi un élément d'attractivité, nous espérons que ces nouveaux prélèvements financeront les infrastructures nécessaires au développement économique, dont en particulier l'aéroport Dijon-Bourgogne et l'Ecole supérieure de commerce de Dijon ».

Intervention de Renaud ABORD de CHATILLON

« J'aurais souhaité en commission que la ligne « forêt et filière bois » soit individualisée dans le budget de la Région –et je crois que cela correspond à la volonté de la Région de favoriser cette filière-. Or, je ne la retrouve pas dans l'avis.

Par ailleurs, je constate que la taxe sur le foncier non bâti augmente de 50 % -c'est-à-dire l'impôt sur la forêt qui couvre plus de 30 % du territoire bourguignon- alors même que le changement de méthode comptable (mettre des fonds pour couvrir en CP les AP déjà engagés) aurait dû conduire à un étalement de la hausse (pourquoi pas sur la mandature ?), la forêt s'interroge : cette hausse qui la frappe servant à financer des CP extérieurs à l'activité forestière, alors même que cette activité a été sûrement touchée en 2003 par la sécheresse canicule et qu'elle risque de voir en 2005 la fermeture de services publics si indispensables à son activité comme les gares-bois.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre l'avis ».